



Électricité Prudence

Gardons nos distances



**Vous êtes professionnel du BTP
et utilisateur d'engins...**

En manœuvrant un engin ou un outil à proximité d'ouvrages électriques, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

**SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES
ET DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES !**

Se protéger, une belle entreprise

TRAVAUX CONCERNÉS

- Travaux sur zones de chantiers à proximité de lignes électriques ou de câbles souterrains
- Installation, déplacement, utilisation d'engins et d'outils de grande hauteur (grues, tractopelles, échelles, échafaudages, antennes, coffrages, panneaux publicitaires...)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Soyez prudent(s) quand vous préparez votre chantier** (mise en place de panneaux, barrières, banderoles...).
- **Respectez les distances** lorsque vous creusez une tranchée ou manœuvrez un engin de grande hauteur (nacelle, camion benne, etc.).
- **Ne manœuvrez pas seul** les engins que vous utilisez.
- **Circulez impérativement nacelle repliée** et benne « baissée ».
- **Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique**, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux. Rendez-vous sur :
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr



Pour toute information complémentaire,
consultez electricite-prudence.fr

En cas de contact avec un ouvrage électrique
et pour prévenir tout accident,
appelez le numéro d'urgence dépannage
au **09 726 750 + les 2 chiffres
de votre département.**